



Licenciement inapte au poste de travail

Par **borpas**, le **10/04/2016** à **17:11**

bonjour j ai fait ma 2 em visite au medecin du travail alors que j'etais en arret maladie , et le medecin m'a reconnu inapte a mon poste de travail , est ce valable , vu que maintenant ils veulent me licencier parce que soit disant ils n'ont pas de poste pour moi , et que je suis toujours en arret , merci

Par **morobar**, le **10/04/2016** à **18:29**

Bonjour,
Vous ne pouvez pas effectuer une visite médicale alors que le contrat de travail est suspendu durant votre arrêt.
C'est pourquoi il est prévu dans certaines circonstances (accident du travail ou arrêt maladie de longue durée) une pré-visite qui doit précéder la date de reprise de 2 à 3 semaines.
De sorte qu'en cas d'inaptitude envisagée lors de cette visite de pré-reprise, la seconde visite effectuée après reprise du travail pourra confirmer définitivement l'inaptitude.
Mais l'arrêt en soit ne suspend pas la procédure de licenciement quelque en soit le motif, vous n'exposez pas être en état de protection absolue.